

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

---

12 JUILLET 2005

---

PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE  
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2005<sup>(1)</sup>

—

RAPPORT DE COMMISSION PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES  
FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT  
PAR M. ROBERT MEUREAU.

—

---

<sup>(1)</sup>Voir Doc. n°145 (2004-2005) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Rapport du Bureau du Parlement présenté par M. Philippe FONTAINE	4
2	Discussion	5

**LISTE DES TABLEAUX**

1 Les lettres du budget de fonctionnement ajusté . . . . . 6

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport(1) a examiné, au cours de sa réunion du 12 juillet 2005, le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française relatif à l'exercice 2005.

### 1 Rapport du Bureau du Parlement présenté par M. Philippe FONTAINE

Lors de la réalisation du budget de fonctionnement 2005 du Parlement de la Communauté française, le Bureau avait marqué son accord sur le montant de 23.850.000 Eur en vue de rencontrer les besoins des services.

Toutefois, le Gouvernement de la Communauté française n'a accordé qu'une dotation à concurrence de 22.820.000 Eur mais avait inscrit à l'article budgétaire 01.02.08 de la D. 011, sous l'appellation « Provisions pour le Parlement de la Communauté française », un montant de 500.000 Eur. De plus, l'article 11 du projet de décret disposait que le crédit contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005 disposait que le crédit de cette allocation devait être accordé par voie d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française.

Aussi, le Parlement de la Communauté française a adopté, lors de la séance plénière du 15 décembre 2004, le budget de fonctionnement de l'Assemblée relatif à l'exercice 2005, pour un montant de 22.820.000 Eur après que le Bureau du Parlement, ayant rappelé au Gouvernement qu'il revenait au Parlement de fixer lui-même le montant de la dotation, ait accepté de réduire le montant de celle-ci à concurrence de 1.030.000 Eur de la manière arbitraire, reprise ci-dessous, et ait pris acte de l'engagement du Ministre du Budget de prévoir un ajustement qui compenserait en tout cas la différence entre le montant repris au budget et le montant qui avait été communiqué par le Bureau :

(1) Ont participé aux travaux de la commission :  
M. Wacquier, Président,  
MM. Devin, Diallo, Senesaël, Mme Colicis, Mme Docq,  
M. Fontaine, Mme Schepmans,  
Mme Corbisier-Hagon,  
M. Meureau, rapporteur

A. 06 – Membres du Parlement & du Gouvernement	390.000 Eur
B. 01 – Traitements & salaires ( agents PCF)	300.000 Eur
B. 08 – ONSS – cotisations patronales	90.000 Eur
O. 01 – APF	250.000 Eur
<b>TOTAL</b>	<b>1.030.000 Eur</b>

Le montant de 250.000 Eur, repris au littéra O. 01, visait à couvrir les dépenses liées à l'organisation d'une réunion internationale en juillet 2005. Le Bureau a décidé que les frais relevant de cette manifestation exceptionnelle seraient supportés par le Fonds du Parlement de la Communauté française

Compte tenu des engagements du Ministre du Budget et de la situation financière de l'Assemblée, le Bureau du Parlement a estimé devoir solliciter un ajustement de 1.500.000 Eur à la dotation initiale, soit :

- 780.000 Eur tels que précisés ci-dessus(2) qui couvrent le manque entre la demande initiale et le montant accordé et
- 720.000 Eur, au titre de montant supplémentaire, au vu des dépenses effectives durant le premier semestre 2005.

Ce montant de 1.500.000 Eur est réparti de la manière suivante entre les littéras du budget de fonctionnement du Parlement :

Littéra A. 06 - Membres du Parlement et du Gouvernement : 390.000 Eur , soit un crédit ajusté de 1.227.849,17 Eur

Littéra A. 08 – Collaborateurs : 170.000 Eur, soit un crédit ajusté de 1.017.769,16 Eur

En vue d'une harmonisation entre le fonctionnement du Parlement wallon et le Parlement de la Communauté française, il a été proposé d'octroyer à partir du 1er octobre 2005, le bénéfice d'un collaborateur aux 7 présidents des commissions permanentes du Parlement de la Communauté française et un collaborateur à mi-temps supplémentaire aux députés siégeant exclusivement au sein de notre Assemblée. Ce montant vise à couvrir ces dépenses éventuelles.

Littéra B. 01 – Traitements et salaires : 390.000 Eur , soit un crédit ajusté de 5.390.000 Eur

Le montant complémentaire de 90.000,- Eur par rapport à l'estimation initiale vise à couvrir la

(2) soit 1.030.000,- Eur, sous déduction du montant de 250.000,- Eur visé au littéra O. 01 - APF

revalorisation barémique de 3,5% accordée aux agents du Parlement de la Communauté française à partir du 1er juillet 2005 et à répondre aux décisions du Bureau concernant le recrutement de deux chauffeurs supplémentaires.

Littera B. 08 – ONSS – Cotisations patronales : 180.000 Eur, soit un crédit ajusté de 890.000 Eur

Eu égard notamment aux augmentations visées au littera B.01, le montant des cotisations patronales doit être en conséquence adapté.

Littera C. 01 – Documentation & publications du PCF : 145.000 Eur, soit un crédit ajusté de 568.300 Eur

Cet ajustement tend à rencontrer la demande d'augmentation pour l'étude macro-économique acceptée par le Bureau ainsi que pour les colloques.

Littera G. 04 – Boissons – Alimentation : 20.000 Eur, soit un crédit ajusté de 132.500 Eur

Cette augmentation se justifie au vu des dépenses comptabilisées jusqu'à ce jour, tout en tenant compte de celles qui sont/seront effectuées exceptionnellement dans le cadre des manifestations des mois de juillet et de septembre engendrant un coût supplémentaire à la moyenne du premier semestre.

Littera J. 02 – Assurances voitures : 10.000 Eur, soit un crédit ajusté de 27.000 Eur

Littera J. 04 – Location de voitures : 15.000 Eur, soit un crédit ajusté de 81.633 Eur

Littera J. 05 – Carburant : 8.000 Eur, soit un crédit ajusté de 29.000 Eur

Vu l'expiration des contrats avec la firme Peugeot et l'état des véhicules, le Bureau a décidé de procéder au renouvellement du parc automobile. Après avoir lancé une procédure d'appel d'offres restreint, le Parlement a conclu des contrats de location-vente avec la société BMW pour 5 véhicules. Il y a lieu d'adapter en conséquence les postes budgétaires ad hoc.

Littera K. 01 – Provisions pour risques & charges : 92.000 Eur, soit un crédit ajusté de 442.000 Eur

Compte tenu des diverses demandes formulées en la matière et de la gestion des dossiers contentieux, il y a lieu d'augmenter à due concurrence ce poste budgétaire.

Littera L. 02 – Relations publiques – Protocoles & autres : 50.000 Eur, soit un crédit ajusté de 150.000 Eur

Une augmentation de l'ordre de 50.000 Eur est nécessaire en vue de pouvoir faire face aux relations publiques du Parlement.

Littera P. 02 – Personnel non permanent et au cachet : 30.000 Eur, soit un crédit ajusté de 383.500 Eur

L'évolution du travail parlementaire en commissions nécessite le recours de plus en plus fréquent du personnel non permanent et engendre une augmentation substantielle du coût salarial. Par conséquent, un montant de 30.000,- Eur est à tout le moins requis.

En conséquence, les litteras du budget de fonctionnement ajusté se présentent comme suit : (voir Tableau 1. Les litteras du budget de fonctionnement ajusté)

## 2 Discussion

A l'issue de l'exposé par M. FONTAINE, rapporteur du Bureau, le Président de la Commission, M. Wacquier, demande si un commissaire souhaite lui poser une question.

Personne ne demandant la parole, le Président déclare la discussion close.

Le projet d'ajustement est voté à l'unanimité des 10 membres présents

M. Meureau est désigné à l'unanimité comme rapporteur de la Commission.

La commission fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

**Le Rapporteur,**

**M. Robert MEUREAU**

**Le Président,**

**M. Pierre WACQUIER**

TAB. 1 – Les littéras du budget de fonctionnement ajusté

Littéras	Budget initial	Budget ajusté	Montant de l'ajustement
<i>A.06 – Membres du Parlement et du Gouvernement</i>	837.849,17 Eur	1.227.849,17 Eur	390.000 Eur
<i>A.08 – Collaborateurs</i>	847.769,16 Eur	1.017.769,16 Eur	170.000 Eur
<i>B.01 – Traitements &amp; salaires</i>	5.000.000,00 Eur	5.390.000,00 Eur	390.000 Eur
<i>B.08 – ONSS – cotisations patronales</i>	710.000,00 Eur	890.000,00 Eur	180.000 Eur
<i>C.01 – Documents &amp; publications PCF</i>	423.300,00 Eur	568.300,00 Eur	145.000 Eur
<i>G.04 – Boissons &amp; alimentation</i>	112.500,00 Eur	132.500,00 Eur	20.000 Eur
<i>J.02 – Assurances voitures</i>	17.000,00 Eur	27.000,00 Eur	10.000 Eur
<i>J.04 – Location voitures, taxis</i>	66.633,00 Eur	81.633,00 Eur	15.000 Eur
<i>J.05 – Carburant</i>	21.000,00 Eur	29.000,00 Eur	8.000 Eur
<i>K.01 – Provisions pour risques &amp; charges</i>	350.000,00 Eur	442.000,00 Eur	92.000 Eur
<i>L.02 – Relations publiques – Protocoles &amp; autres</i>	100.000,00 Eur	150.000,00 Eur	50.000 Eur
<i>P.02 – Personnel non permanent &amp; au cachet</i>	353.500,00 Eur	383.500,00 Eur	30.000 Eur
<b>TOTAL</b>			<b>1.500.000 Eur</b>